GUIDE D'ENTRETIEN

Menuiseries Bois-Aluminium

MENUISIERS D'EXCELLENCE

MéO

Vous êtes l'heureux propriétaire de menuiseries MéO !

Vos menuiseries ont été posées par un **Menuisier d'Excellence MéO**.

Pour vous remercier de la confiance que vous lui avez accordée, une extension de garantie vous est proposée.

Pour activer votre extension de garantie : Rendez-vous sur la page Menuisier d'Excellence MéO
www.fenetremeo.com/menuisiers-d-excellence

Vous avez 14 jours après la signature du PV de fin de chantier pour activer votre extension de garantie.

GARANTIE 15 ANS*
* Selon conditions du guide d'entretien
MENUISIERS D'EXCELLENCE
MéO

Vous avez fait le choix d'une menuiserie bois-aluminium de qualité reconnue pour sa durabilité ; pour en profiter en toute sérénité, voici quelques conseils d'entretien.

COMMENT BIEN ENTRETENIR SES MENUISERIES MéO ?

Le bois

Le nettoyage des menuiseries côté intérieur doit se faire avec un chiffon légèrement humide (à l'eau claire) suivi d'un essuyage au chiffon sec.

ATTENTION !

Si vous souhaitez repeindre les menuiseries côté intérieur, nous vous conseillons de contacter un peintre professionnel spécialisé en rénovation.

Les profilés aluminium

Les profilés aluminium de vos menuiseries sont thermolaqués.
Pour préserver leur aspect, ils doivent être nettoyés régulièrement en fonction de votre environnement :

En milieu RURAL	2 fois par an
En milieu URBAIN	3 fois par an
En BORD DE MER et milieu AGRESSIF (exemple : centre-ville...)	4 fois par an

ATTENTION !

L'utilisation de produits détergents (de type solvants, acétone, acides nitriques ou sulfuriques...) est fortement déconseillée. Ils risquent d'endommager la couche de finition et les joints d'étanchéité.

- Utiliser une éponge non abrasive, mouillée et imprégnée de savon.
- Rincer soigneusement à l'eau claire (ne pas utiliser un nettoyeur haute pression).
- Purger les zones de rétention (par exemple : jonction entre le joint de vitrage et le cadre aluminium...).

Les volets roulants

Les conseils d'entretien des profilés aluminium s'appliquent aussi sur les tabliers aluminium des volets roulants.

Le seuil et les appuis de fenêtres

De manière régulière, **au minimum deux fois par an** :

- Libérer les trous de drainage (permettant l'évacuation de l'eau vers l'extérieur).
- Utiliser une éponge non abrasive, mouillée et imprégnée de savon. Il est possible d'utiliser un aspirateur pour enlever le gravier ou autre sans rayer l'aluminium.
- Rincer soigneusement à l'eau claire (ne pas utiliser un nettoyeur haute pression).

ATTENTION !

Ne pas utiliser un objet métallique qui pourrait endommager le seuil.

La quincaillerie

Un entretien régulier des ferrures contribue à un bon fonctionnement des fenêtres à long terme.

- Vérifier l'état d'usure des pièces de rotation, dont la sécurité est essentielle.
- Si nécessaire, resserrer les vis de fixation ou remplacer les pièces.

En outre, nous vous recommandons d'effectuer les travaux d'entretien suivants :

Au minimum une fois par an :

- Graisser toutes les pièces mobiles ainsi que les points de fermeture et en vérifier le bon fonctionnement (employer de l'huile et de la graisse sans acide).

Tous les deux ans (ou dès qu'une gêne est ressentie en tournant la clé) :

- Lubrifier les cylindres.

ATTENTION !

- Le réglage des ferrures, en particulier les paumelles et crémones des portes d'entrée, ainsi que le remplacement des pièces et le démontage de l'ouvrant doivent être exécutés par du personnel qualifié.
- N'utiliser que des produits de nettoyage et d'entretien ne nuisant pas à la protection anticorrosion de la ferrure. Le réglage des ferrures, en particulier les paumelles et crémones, ainsi que le remplacement des pièces et le démontage de l'ouvrant doivent être exécutés par du personnel qualifié.
- La lubrification doit être effectuée à base de graphite en poudre ou de lubrifiants spéciaux pour cylindres. Ne jamais utiliser d'huile pour la lubrification des cylindres ou de lubrifiant à base de silicone.

Conseils sur la ventilation

Les menuisiers procédant à un remplacement de menuiseries sont tenus de mettre en œuvre des solutions assurant un renouvellement d'air suffisant à l'intérieur des logements et des bâtiments.
Une ventilation inadéquate d'une pièce peut entrainer des dégradations esthétiques sur la partie bois de votre menuiserie, voire des moisissures.
Les entrées d'air doivent être nettoyées très régulièrement.

- Dépoussiérer les entrées d'air.
- Vérifier que rien ne vienne les obstruer volontairement ou accidentellement.

Une hygométrie satisfaisante est directement liée au bon entretien de ces entrées d'air.

Ce que dit l'article 13 de l'arrêté du 3 mai 2007

Dans les locaux d'habitation et les locaux d'hébergement, les nouvelles fenêtres et portes-fenêtres installées dans les pièces principales doivent être équipées d'entrées d'air, sauf dans les locaux déjà munis d'entrées d'air ou d'un système de ventilation double flux. La somme des modules de ces entrées d'air doit être au moins de 45 [1] pour les chambres et 90 [1] pour les séjours. Cette valeur peut être réduite lorsque l'extraction d'air mécanique permet un dimensionnement inférieur.
Toutes les informations sont consultables sur le site de la FFB (www.ffbatiment.fr)

[1] Le module d'une entrée d'air correspond au débit passant par cette entrée d'air exprimée en m³/h, pour une différence de pression de 20 Pa.

Schéma type d'une fenêtre et baie coulissante

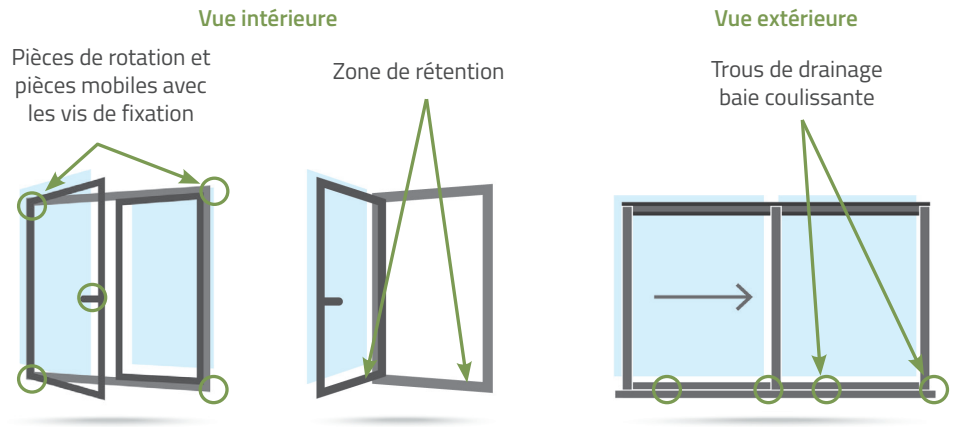

LES GARANTIES MéO

	Garantie légales	Extension de garantie MéO
Prise en charge par MéO (voir conditions) :	*Pièces, main d'oeuvre et déplacement*	*Pièces*
BON FONCTIONNEMENT, SOLIDITÉ, ÉTANCHÉITÉ		
Etanchéité à l'eau entre le dormant et l'ouvrant	10 ans	**15 ans**
Durabilité mécanique des assemblages d'angles (bois)	10 ans	**15 ans**
Stabilité de la structure des profils (aluminium)	10 ans	**15 ans**
Tenue des fiches ou des paumelles / Résistance à l'arrachement (hors cas d'utilisation abusive)	10 ans	**15 ans**
VITRAGE (*)		
Embuage à l'intérieur du double vitrage	10 ans	
Défaut d'aspect *(selon les règles professionnelles FFPV)*	1 mois	
ACCESSOIRES ET QUINCAILLERIES (hors effraction)		
Casse cylindre	2 ans	
Casse ou manœuvre difficile des ferrures	2 ans	
Casse ou manœuvre difficile des poignées	2 ans	
Modification d'aspect des poignées	2 ans	
FINITIONS		
Finitions transparentes ou opaques	2 ans	
LAQUAGE (**)		
Teinte texturé ou sablé (classe 2)	15 ans	
Teinte satinée (classe 1)	5 ans	
VOLETS ROULANTS ET BAIE COULISSANTE MOTORISÉE		
Thermobloc et Optibloc SPPF	5 ans	
Y-Mob Eveno	5 ans	

*(*) **Vitrage :** 10 ans en cas de perte de visibilité par formation de condensation ou dépôt de poussière sur les surfaces internes, pour autant que le poseur ait respecté les règles du DTU.*

*(**) **L'aluminium :** 5 ans pour les profils aluminium thermolaqués en finition satinée du nuancier MéO, à l'exclusion des menuiseries situées à moins de 50 mètres du bord de mer ou d'une atmosphère agressive.*
***L'aluminium :** 15 ans pour les profils aluminium thermolaqués en finition sablées et texturées du nuancier MéO, à l'exclusion des menuiseries situées à moins de 50 mètres du bord de mer ou d'une atmosphère agressive.*

MéO - Crédit photo : On ne bouge plus - D3 Studio - Adobestock - Document non contractuel

MéO - 163 Impasse Gustave Say - Z.A. du Mortier - CS 99428 - 85610 CUGAND Cedex
Tél. : 02.51.71.13.00 - e-mail : contact@fenetremeo.com

www.fenetremeo.com

Janvier 2022